

Services de garde : 48 mois pour intégrer les personnes non reconnues ^[1]

Québec vise toujours l'intégration des personnes non reconnues (PNR) dans le réseau des responsables de garde en milieu familial (RSG).

Author: Gravel, Jennifer

Source: iHeartRadio

Format: Article

Publication Date: 27 Oct 2021

AVAILABILITY

Access online ^[2]

EXCERPTS

Le gouvernement estime que les personnes non reconnues représentent environ 40 000 places en service de garde au Québec. Ce type de service de garde est légal, mais n'est pas régi par un Bureau coordonnateur, donc il n'est pas reconnu par le ministère de la Famille.

48 mois pour agir

Québec mettra en place une période de transition de 48 mois pour intégrer les PNR au réseau des responsables de garde en milieu familial. Pendant cette période, les PNR pourront poursuivre leurs activités auprès des enfants, évitant ainsi des bris de services et des pertes de revenus.

Québec prévoit aussi un certain délai pour compléter les formations nécessaires et établir les programmes éducatifs des enfants. Le ministère de la Famille mettra aussi de l'avant des allègements réglementaires et administratifs pour simplifier le travail des RSG.

Antoine de La Durantaye est attaché de presse du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe.

"Il ne faut pas faire peur aux parents du Québec : il n'est pas du tout question de fermer ces milieux qui ne possèdent pas de permis, on veut plutôt les intégrer au réseau. La grande majorité d'entre elles sont excellentes, mais on ne les connaît pas. Il y a eu également quelques histoires avec des cas problématiques qui ont été médiatisées dans les dernières années. Même si c'est marginal comme cas, il n'est pas normal que le ministère ne puisse agir. La santé et la sécurité des enfants c'est une priorité et c'est non négociable. Le ministre le dit régulièrement; ça prend un permis pour vendre de la crème glacée au Québec, il est donc normal qu'on puisse demander à ce que les personnes qui s'occupent de nos enfants puissent en avoir un aussi. Cela dit, nous avons besoin d'elles et nous allons faire ce qu'il faut pour les inciter à se joindre au réseau. "

Oui pour un permis, non aux bureaux coordonnateur

Du côté de l'Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés (AQMFEF), qui représente les PNR, on se dit ouvert aux discussions. Toutefois, le groupe accepte d'être régi par le ministère de la Famille, mais refuse l'accréditation par un Bureau coordonnateur.

Sophy Forget Bélec est présidente de l'AQMFEF.

" 54% des membres que je représente sortent des bureaux coordonnateurs. Il y a plusieurs raisons que ce soit de l'administratif ou du zèle des bureaux coordonnateurs. Les bureaux coordonnateurs interprètent les lois et règlements du ministère comme bon leur semble. Certaines [PNR] ont vécu du harcèlement des employés de bureaux coordonnateurs. D'autres ne veulent pas être subventionnés parce qu'elles ne veulent pas être syndiquées, ce que la Loi oblige lorsqu'il y a subvention."

Region: Quebec ^[3]

Tags: home child care ^[4]

Source URL (modified on 3 Nov 2021): <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/21/11/services-de-garde-48-mois-pour-int%C3%A9grer-les-personnes-non-reconnues>

Links

[1] <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/21/11/services-de-garde-48-mois-pour-int%C3%A9grer-les-personnes-non-reconnues> [2]
<https://www.ihearthradio.ca/energie/energie-drummondville/nouvelles/services-de-garde-48-mois-pour-integrer-les-personnes-non-reconnues-1.16363390>
[3] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855> [4] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/8943> [5]
<https://childcarecanada.org/taxonomy/term/8166> [6] <https://childcarecanada.org/category/tags/quality>